

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0030/2023	Objet : Demande d'adhésion de la ville de Noiseau au Syndicat INFOCOM'94.

Conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Pouvoirs : 07
Absents : 00 Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le 22 juin à 19h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Roland TIBI, François ELIE, Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Bernard KAMMERER, Carine CHARLES, Benjamin GAUDON, Joël VILLAÇA, Jean-Charles JOULAIN, Claude DUROUX, Thierry EVAIN, Djamel MELLOUK conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS représenté par Alphonse BOYE, Pauline BISQUERT représentée par Vanessa HANNI, Jean-Pierre VANHAVERE représenté par François ELIE, Dominique HUMEZ représentée par Anne FERREIRA, Grégory NGUYEN représenté par Jean-Luc DESPREZ, Stéphanie COUCHOUX représentée par Céline MONASSA, Mathias ALONSO représenté par Mehdi BELLOUTH.

Absents: /

Madame Vanessa HANNI a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-19 et suivants ;

Vu les statuts du syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne INFOCOM'94 ;

Vu la lettre d'intention de la ville de Noiseau d'adhérer au syndicat INFOCOM'94 en date du 7 mars 2023,

Vu la délibération du conseil municipal de la ville de Noiseau en date du 13 mars 2023, sollicitant son adhésion,

Vu la délibération du comité syndical d'INFOCOM'94 en date du 30 mars approuvant, à l'unanimité, l'adhésion de la ville de Noiseau,

Vu la saisine du Président d'INFOCOM'94 des villes adhérentes au syndicat, par courrier en date du 5 avril 2023, sur la demande d'adhésion de la ville de Noiseau, conformément aux dispositions de l'article L5211-19.

Considérant la nécessité de se prononcer sur cette adhésion ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
A l'unanimité

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable à la demande d'adhésion de la ville de Noiseau à INFOCOM'94, syndicat mixte du secteur central du Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération entrera en vigueur après accomplissement des formalités prévues à l'article L.5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 27 septembre 2022



Vanessa HANNI
Secrétaire de séance



Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.